



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



≠ RÉGIMES SPÉCIAUX DU TRANSPORT

RÉFORME DES RETRAITES RATP 👉 ENFIN UN RECUL DU GOUVERNEMENT

◆ UNSA GROUPE RATP a porté tout seul, avec force et vigueur durant plusieurs mois, le dossier des conséquences de la réforme des retraites à la RATP.

C'est pourquoi nous avons interpellé le Gouvernement du Président MACRON sur le cas de salariés voyant leur DOD (*Date Ouverture des Droits à la retraite*) prolongée au-delà de ce que prévoyait la loi (*2ans maximum avec un rythme de 3 mois de progressivité par an à partir de 2025*).

UNSA GROUPE RATP a identifié plusieurs agents concernés par cette tromperie liée à une augmentation d'ouverture des droits à la retraite trop rapide mais encore plus étonnant, des agents se voyaient appliquer non pas un allongement de 2 ans mais 3 voir 4 ans dans certains cas. **Du n'importe quoi !**

➡ **24 juin 2024** : dans un courrier envoyé à cette date par le ministère de l'économie et celui du travail, le Gouvernement valide l'ensemble des analyses UNSA GROUPE RATP et apporte des corrections aux dispositions du décret du 28 juillet 2023. Le mode de calcul est modifié pour tous les agents en carrière « mixte » (*des agents ayant occupé à la fois des emplois en services actifs relevant du « tableau A » et des emplois en services actifs relevant du « tableau B »*).

**POUR RÉTABLIR SES DROITS :
COMMENT FAIRE ?!**

Dans un dossier très technique, il est utile pour chacun de bien vérifier que ses droits n'ont pas été bafoués.

Dans le cas contraire, ou dans le doute sur sa situation, il convient de se rapprocher auprès de UNSA GROUPE RATP en prenant rendez-vous pour une défense de son dossier.

Libres Ensemble

www.unsa-grouperatp.fr

courriel : unsa.grouperatp@gmail.com Tél. : 06 16 34 71 64